

Appel à manifestation d'intérêt "Recherche en Guyane"

Appel à manifestation d'intérêt "Recherche en Guyane"

La Région Guyane, autorité de gestion des fonds européens, publie l'appel à manifestation d'intérêt « Recherche en Guyane » dans le cadre du programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020.

La date limite de remise des réponses est fixée au : 17 novembre 2015 à 12h (heure de Guyane)

"clos" pour l'AMI "Recherche en Guyane"

Quel objectif ? Il s'agit de donner les moyens aux chercheurs de faire de la recherche de qualité qui corresponde aux problématiques de notre territoire et développe son attractivité à travers les filières identifiées par la SRI-SI (Stratégie Régionale d'Innovation).

Combien ? Une enveloppe prévisionnelle de crédits FEDER de 3M € est dédiée à l'appel à manifestation d'intérêt « Recherche en Guyane ».

Qui ? L'AMI s'adresse aux :

- Organismes publics et privés de recherche
- Organismes techniques et de transfert de la recherche
- Universités/ Hopitaux
- Groupements d'intérêt scientifique
- Groupements d'intérêt public
- Organisations socioprofessionnelles
- Entreprises
- Associations, fondations
- Collectivités territoriales et leurs groupements
- Etat

Quoi ? Projets de recherche

Date limite de dépôt des demandes : 17 Novembre 2015 à 12h (heure de Guyane)

Pour candidater, téléchargez l'AMI :

Fiche appel à manifestation
Fiche synthèse réponse
Projet décret éligibilité
SRI-SI

Interlocuteur pour obtention de renseignements complémentaires :

Pôle Affaires Européennes

Mel : amifesi@cr-guyane.fr